



**COMMUNIQUÉ DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS  
ET DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**

**Même un dimanche, la Fête nationale doit rester fériée et chômée pour tous les travailleurs, selon le MNQ et la SSJB de Montréal**

**Montréal, le 4 mai 2007** – Les organisateurs de la Fête nationale du Québec que sont le Mouvement national des Québécoises et Québécois et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal demandent au gouvernement du Québec de clarifier rapidement la situation ambiguë qui prévaut actuellement au sujet de l'ouverture des commerces le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec, particulièrement lorsqu'elle survient un dimanche comme cette année. Ils l'invitent aussi à prendre tous les moyens nécessaires, incluant des modifications à la loi, afin de s'assurer que cette journée soit effectivement fériée et chômée par l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Au cours des dernières semaines, plusieurs travailleurs et travailleuses se sont manifestés auprès du MNQ et de la SSJB de Montréal. Certains employeurs ont en effet signifié qu'ils entendaient ouvrir le dimanche 24 juin et fermer le lundi 25 juin.

Différentes dispositions de la loi actuelle semblent entrer en contradiction pour le moment. La loi sur les heures et les jours d'admission établit que les établissements commerciaux, sauf les établissements d'alimentation, ne peuvent être ouverts au public le 24 juin ou « le 25 juin si le 24 juin est un dimanche », tel que le stipule entre autres une synthèse de la loi qui figure sur le site Internet du ministère du Développement économique. Le flou qui prévaut actuellement serait le résultat d'une exception qui se justifiait à l'époque où les magasins étaient, de toute façon, fermés le dimanche, comme c'était le cas jusqu'au début des années 1990.

Pour les organisateurs de la Fête nationale, il faut établir une distinction : qu'un congé compensatoire soit offert le 25 juin aux travailleurs qui doivent travailler le 24 juin, soit. Mais que des commerces ouvrent le 24 juin et ferment le 25 juin parce qu'ils jugent que c'est plus rentable est inacceptable à leurs yeux. Ils font valoir que les commerces n'ouvrent pas davantage le 25 décembre lorsque celui-ci est un dimanche.

« La Fête nationale du Québec ne doit pas encore une fois être banalisée. Accepter cette situation revient à priver des milliers d'employés du secteur de la vente au détail de la possibilité de la célébrer, affirme la présidente du MNQ Chantale Trottier. La loi semble malheureusement le permettre à tous les sept ans - c'est-à-dire lorsque la Fête nationale

survient un dimanche - et c'est une situation que le législateur n'avait certainement pas prévue. Je demande donc au gouvernement du Québec d'intervenir rapidement pour assurer que le 24 juin reste une journée fériée, chômée et payée et ce, peu importe le jour de la semaine. Tous les Québécoises et Québécois doivent pouvoir souligner leur fierté et leur identité le 24 juin. J'invite les députés de l'Assemblée nationale à appuyer notre initiative », a-t-elle ajouté.

« L'année dernière, rappelle le président général de la SSJBM, Jean Dorion, la Société avait demandé dans un premier temps au gouvernement de ne pas agréer la demande de commerçants de Montréal qui voulaient se soustraire à la loi sur les jours fériés en raison de la tenue le 24 juin du Grand prix du Canada. Nous avons finalement accepté un compromis permettant l'ouverture des commerces dans un secteur précis du centre-ville de Montréal, le gouvernement laissant entendre que ce devait être la dernière fois. Cette année, aucune "occasion économique extraordinaire" ne peut être invoquée pour justifier l'ouverture des magasins, laquelle priverait plusieurs employés de la possibilité de fêter avec l'ensemble de la population québécoise », a-t-il conclu.

Fondé en 1947, le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) regroupe aujourd'hui dix-neuf Sociétés nationales et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste réparties sur tout le territoire du Québec et comptant, au total, quelque 110 000 membres. Le MNQ coordonne la mise en œuvre de la Fête nationale au nom du Gouvernement du Québec depuis 1984. Quant à la SSJB de Montréal, affiliée au MNQ, son Comité de la Fête nationale est mandaté directement par le Gouvernement du Québec pour réaliser les événements nationaux que sont le spectacle au parc Maisonneuve et le défilé.

- 30 -

**Pour renseignements :**

Martin Roy  
Responsable de la Fête nationale et des communications  
Mouvement national des Québécoises et Québécois  
(514) 527-9891  
[mroy@mnq.qc.ca](mailto:mroy@mnq.qc.ca)  
[www.mnq.qc.ca](http://www.mnq.qc.ca)

Daniel de Brouwer  
Directeur général  
Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal  
(514) 843-8851